Le directeur a utilisé parmi divers arguments pour ma rétrogradation le fait que j'ai demandé que la loi sur le tabagisme sur le lieux de travail soit respectée

Rubrique : questions/réponses - Date : dimanche 27 septembre 2009

J'ai demandé au sous-directeur de l'entreprise où je travaille que le tabagisme passif n'existe plus. J'ai eu des menaces de sanctions disciplinaires si je ne revoyais pas ma position.

Plus tard le directeur a utilisé parmi divers arguments pour ma rétrogradation le fait que j'ai demandé que la loi sur le tabagisme sur le lieux de travail soit respectée.

Que faire ?

Réponse :

Si vous possédez des traces écrites de ces faits, contactez nous au 01 42 77 06 56 afin que nous puissions confier votre dossier à nos avocats conseils qui, sans aucun doute, trouveront des solutions qui permettront de vous obtenir un dédommagement sans pour autant nuire à votre carrière.

Nous ne pouvons cependant pas préjuger de l'importance relative des autres arguments qui ont entrainé votre rétrogradation et qui pourraient rendre notre action moins efficace.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac